

8867

150.0

1

AND/ Juin 1997

MINISTERE DE L'ECONOMIE,
DES FINANCES ET DU PLAN

DIRECTION DE LA COOPERATION
ECONOMIQUE ET FINANCIERE

CONCERTATIONS SENEGALO-NEERLANDAISES
SUR LA COOPERATION AU DEVELOPPEMENT

du 19 au 20 juin 1997
à DAKAR

COOPERATION ENTRE LE ROYAUME DES PAYS-BAS ET LA REPUBLIQUE DU SENEGAL

La politique en matière de coopération au développement du Gouvernement néerlandais a comme principaux axes l'exploitation durable ressources naturelles et le développement des ressources humaines en particulier l'amélioration de la situation de la femme.

Les projets sont évalués et mis en œuvre sur la base de principaux critères suivants:

- . la contribution à la lutte contre la pauvreté,
- . l'utilisation durable des ressources naturelles,
- . l'amélioration de la situation de la femme.

Pour les interventions au Sénégal, les Pays-Bas ont choisi les secteurs de l'exploitation durable des ressources naturelles et de la sécurité alimentaire. Ce choix est basé sur des données historiques. En effet, la coopération avec le Sénégal a débuté dans les années 1970 sous forme d'aide d'urgence suite à la sécheresse.

Cette aide ponctuelle s'est transformée en aide structurelle, d'abord dans le domaine de la sécurité alimentaire et s'est ensuite élargie à la réforestation et à l'exploitation durable des ressources naturelles.

S'agissant des ressources naturelles, les Pays-Bas réalisent actuellement au Sénégal, en collaboration avec la FAO, des projets forestiers comportant aux niveaux national et régional des actions de formation, de recherche et de soutien institutionnel, parallèlement à des activités intégrées d'agriculture et de sylviculture au niveau des villages.

Les projets financés par le Pays-Bas dans ce domaine constituent une importante base expérimentale en matière de système de gestion du sol.

Dans le domaine de la sécurité alimentaire, les Pays-Bas ont contribué depuis plus d'une dizaine d'années au développement de la riziculture irriguée à petite échelle dans la vallée du Fleuve Sénégal. Par ailleurs, ils sont impliqués dans une série de programmes de développement régional intégré, un programme de technologie adaptée visant la limitation des pertes post récolte, un programme de soutien aux groupes de femmes en milieu rural, d'information agronomique et à des projets de recherche.

Le budget annuel consacré à la mise en œuvre des projets au Sénégal par les Pays-Bas s'élève à 15 millions de florins, soit environ 5 milliards FCFA.

1/ CONSIDERATIONS GENERALES SUR LE PROGRAMME BILATERAL

La coopération entre les Pays-Bas et le Sénégal a jusqu'ici concerné les secteurs de l'environnement et de la sécurité alimentaire. Les projets sont formulés et exécutés par le biais principalement des agences d'exécution notamment la FAO et les ONG. Globalement, la mise en œuvre de ces projets se déroule d'une manière satisfaisante. Cependant, en vue de l'amélioration et du renforcement de la coopération avec les Pays-Bas, la partie sénégalaise formule les observations et recommandations suivantes :

A/ Rappel des observations formulées par la partie sénégalaise lors des concertations bilatérales sénégaléo-néerlandaises de juin 1996 qui n'ont pas encore trouvé une évolution satisfaisante.

A-1/ Secteurs d'interventions :

La délégation sénégalaise a interrogé la partie néerlandaise sur les possibilités d'élargir les secteurs d'intervention, par exemple à l'hydraulique et à la santé.

La délégation néerlandaise a déclaré être disposée à étudier les propositions concrètes de la part du Sénégal.

RECOMMANDATION DE LA PARTIE SENEGALAISE

La partie sénégalaise renouvelle cette requête afin que les secteurs d'intervention du Gouvernement néerlandais soient élargis à la santé de base, l'éducation primaire surtout des femmes et à l'hydraulique villageoise.

A-2/ Evaluation conjointe de la coopération Pays-Bas Sénégal :

La partie sénégalaise a exprimé le souhait de procéder à une évaluation conjointe de la coopération Pays-Bas Sénégal, aux fins d'en mesurer l'impact réel et d'examiner la nécessité d'une réorientation éventuelle de celle-ci.

La partie néerlandaise a marqué son accord sur cette proposition.

RECOMMANDATION DE LA PARTIE SENEGALAISE

La partie sénégalaise renouvelle cette demande.

A-3/ Expertise nationale :

La partie sénégalaise a exprimé le désir d'une plus grande implication de l'expertise nationale dans la mise en œuvre des projets et programmes de la coopération Pays-Bas Sénégal.

Cette proposition a rencontré l'agrément de la partie néerlandaise.

RECOMMANDATION DE LA PARTIE SENEGALAISE

La partie sénégalaise renouvelle cette demande. Aussi, l'exécution nationale des projets devrait à l'avenir être la règle dans les domaines où l'expertise nationale existe en lieu et place de l'exécution par des agences (FAO, ONG).

A-4/ Programmation conjointe du budget annuel :

La partie sénégalaise a proposé que le budget prévu pour le Sénégal fasse, chaque année, l'objet d'une programmation conjointe faisant ressortir le montant des ressources affectées à la réalisation des projets d'investissements publics et la part allouée à des organismes privés (ONG par exemple).

La partie néerlandaise a pris acte de cette proposition.

RECOMMANDATION DE LA PARTIE SENEGALAISE

La partie sénégalaise réitère de cette proposition

B/ Autres difficultés rencontrées par la partie sénégalaise dans la mise en œuvre des projets et formulation des recommandations.

B-1/ Les moyens mis en œuvre par le Gouvernement néerlandais dans le cadre des projets sont gérés unilatéralement par les agences d'exécution.

RECOMMANDATION

La partie sénégalaise recommande la gestion conjointe par les directeurs nationaux et les CTP des moyens mis en place pour le fonctionnement des projets.

B-2/ les révisions budgétaires (diminution et augmentation du budget) concernant les projets sont faites unilatéralement par les agences d'exécution.

RECOMMANDATION

La partie sénégalaise recommande la révision et la signature conjointement des budgets des projets.

B-3/ les informations sur l'exécution financière des projets ne sont pas communiquées à la partie sénégalaise par les agences d'exécution

RECOMMANDATION

La partie sénégalaise recommande que les informations sur l'exécution financière des projets lui soit communiquées régulièrement (trimestriellement si possible) par l'Ambassade des Pays-Bas.

B-4/ Les réunions des revues tripartites ne se tiennent pas aux dates prévues dans les documents de projets.

RECOMMANDATION

La partie sénégalaise recommande la tenue régulière des réunions de revues tripartites conformément aux clauses des documents de projets.

2/ PROGRAMME SECTORIEL

2-1/ Secteur des ressources naturelles :

Le gouvernement sénégalais apprécie positivement les résultats des actions initiées par les Pays-Bas dans ce domaine car elles s'inscrivent dans le cadre de la politique de l'Etat qui vise d'une part, la conservation du potentiel forestier et des équilibres socio-économiques, et d'autre part la satisfaction des besoins des populations en produits forestiers.

La partie sénégalaise sollicite la poursuite de l'appui des Pays-Bas à ce secteur dans le cadre de programmes cohérents à convenir par les deux parties.

2 -2/ Sécurité alimentaire.

Ce secteur constitue le 2^{ème} grand axe de la coopération entre les Pays-Bas et le Sénégal depuis 1977 avec la mise en œuvre du projet de développement de l'Ile à Morphil.

Les activités initiées dans ce domaine concerne :

- les aménagements hydro-agricoles,
- * - l'organisation des populations en groupements et en fédérations de producteurs,
- * - la promotion de la femme dans le développement,
- * - la facilitation de l'accès au crédit etc.

Les résultats atteints sont satisfaisants. Le Gouvernement souhaite cependant la poursuite de la collaboration des Pays-Bas dans ce domaine.

2-3/ Autres secteurs :

Comme indiqué plus haut, la partie sénégalaise souhaite l'élargissement de la coopération bilatérale Sénégal Pays-Bas aux secteurs de l'hydraulique villageoise, aux soins de santé primaires et à l'éducation fonctionnelle notamment au profit des femmes.

PROGRAMME BILATERAL

no. d'activité	nom du projet	secteur	agence d'exécution	début	fin	budget total approuvé	décaissement jusqu'au 31-12-96	estimations 1997	décaissements 1997 en % des estimations	estimations 1998	estimations 1999	reliquat	
Projets en exécution													
SN001604	Centre Forêt (ex 701/SN88210B)	reboisement	FAO	01/09/92	30/06/97	2.166.122	1.818.619	347.503	0	0	0	0	
SN001603	Centre Forêt (évaluation)	reboisement	?	01/02/94	30/06/97	45.000	0	45.000	0	0	0	0	
SN000503	PROWALO	reboisement	FAO	01/02/95	31/07/98	6.151.782	4.023.258	1.336.078	594.695	514.218	278.228	0	
SN000504	PROGONA phase 2 (prolongation)	reboisement	FAO	01/09/94	30/06/96	222.562	15.294	207.268	0	0	0	0	
SN001704	PREVINOBA phase 3	reboisement	FAO	01/02/95	31/07/99	6.624.821	3.459.421	1.390.107	438.289	1.133.186	642.107	0	
SN001705	PREVINOBA phase 2	reboisement	FAO	01/07/94	31/01/95	89.286	0	89.286	0	0	0	0	
SN001403	Foresterie Rurale phase 2	reboisement	FAO	01/01/95	31/12/98	4.571.386	2.860.578	886.222	328.944	824.586	0	0	
SN000902	Centre Semences (ex 701/SN92001A)	semences forestières	FAO	01/06/92	30/06/97	3.956.086	2.309.419	1.646.667	285.343	0	0	0	
RF020903	LOCUSTOX phase 3	environnement	FAO	01/09/94	30/04/97	3.851.016	1.478.058	1.478.058	1.154.946	885.594	0	0	
SN001502	Alerte Rapide fase 3	secrinité alimentaire	FAO	01/09/95	31/08/98	3.314.000	1.794.451	895.000	122.298	624.549	0	0	
SN004901	Soutien PAFS	reboisement	FAO	01/09/95	31/08/97	536.834	374.649	122.530	0	39.655	0	0	
SN001007	4e phase Programme Intégré de Podor	développement rural	USE/ICCO	01/01/96	31/12/98	2.187.290	700.000	700.000	0	787.290	0	0	
SN000305	KIP/Casac(prolongation d'un an)	secrinité alimentaire	LUW	01/01/95	30/06/96	2.347.054	2.124.004	223.050	0	0	0	0	
SN005101	PAOPIIM	secrinité alimentaire	KIT	01/06/96	30/06/99	3.115.000	305.000	821.239	557.487	576.384	1.412.377	0	
SN005102	Aménagement Femmes PAOPIIM	secrinité alimentaire	KIT	01/06/96	30/06/97	69.710	0	69.710	0	0	0	0	
SN005301	Recensement Agricole	secrinité alimentaire	FAO	01/09/96	30/11/99	3.645.043	376.479	1.942.664	0	827.648	498.252	0	
SN005701	UICN/Parc National "le Djoudj"	biodiversité	UICN	01/09/96	31/08/99	855.235	95.700	298.162	0	181.805	279.568	0	
Total Projets en exécution							46.111.879	12.498.544	3.481.902	6.394.915	3.110.532	0	
Projets en préparation													
SN006401	Combattre travail des enfants	enfants et dévelop.	BIT	01/07/97	01/07/00	1.750.000	0	490.000	0	718.000	542.000	0	
SN003001	Solar Equipment Diffusion Project/ SEMIS	énergie	UICN	01/03/96	28/02/98	408.895	0	170.491	0	44.000	0	194.404	
SN003401	UICN/expl. durable des ressources sauvages	biodiversité	UICN	01/01/97	31/12/02	3.000.000	0	600.000	0	600.000	600.000	1.200.000	
SN004801	Velingara	ressources naturelles	FAO	01/01/97	31/12/98	3.500.000	0	1.500.000	0	2.000.000	0	0	
SN006001	ORET 96/99, Darni/chaloupe Dakar - Gorée	appui secteur privé	PADD	01/01/97	01/01/98	1.622.250	0	1.622.250	0	0	0	0	
SN006201	Analyse secteur environnement	environnement	?	01/01/97	01/01/98	300.000	0	300.000	0	0	0	0	
SN006701	Renforcement capacité Min. Femme	institutionnel	Min. Femme	01/01/97	01/01/98	100.000	0	100.000	0	0	0	0	
SN007001	Programme investissement secteur santé	santé	Min. Santé	01/01/97	01/01/02	8.000.000	0	2.000.000	0	2.000.000	2.000.000	0	
nouveau	Santé reproductive ASBEF	santé	ASBEF	01/07/97	01/07/00	650.000	0	150.000	0	300.000	150.000	50.000	
nouveau	Politiques dans le secteur energie traditionnelle	énergie	BM	01/07/97									
Total Projets en préparation							19.331.145	6.932.741	0	5.662.000	3.292.000	3.444.404	
Soutien aux ONG Internationales													
SN003501	Sénégal/DSO/IDEP	éducation	IDEP	01/07/94	30/06/97	1.673.269	984.407	688.862	300.023	0	0	0	
SN003504	Sénégal/DSO/IDEP/évaluation	éducation		01/02/97	31/03/97	65.000	0	65.000	0	0	0	0	
WW046102	Forum du Tiers Monde	bonne gouvernance	F.T.M.	01/07/95	01/07/98	450.000	225.000	150.000	0	75.000	0	0	
RF033301	ENDA	bonne gouvernance	ENDA	01/01/95	31/12/97	1.500.000	976.514	523.486	0	0	0	0	
SN004002	Institut de Gorée	bonne gouvernance	Inst. de Gorée	01/07/95	31/12/95	87.500	70.000	17.500	0	0	0	0	
AA000201	Peasant Organisations	recherche	CODESRIA	01/01/94	31/12/96	720.000	458.640	261.360	0	0	0	0	
RF032001	Perspective Africaine sur Ajustement Structurel	recherche	CODESRIA	01/07/94	01/07/95	380.150	230.000	150.150	0	0	0	0	
Total soutien aux ONG							3.137.650	1.960.154	1.102.496	75.000	0	0	
Total général							68.580.674	26.068.042	20.533.81	3.481.902	12.131.915	6.402.532	3.444.404

3/ PROJETS EN COURS D'EXÉCUTION

3-1/ Ressources naturelles:

3-1-1/ APPUI AU CENTRE FORESTIER DE RECYCLAGE

Phase actuelle: 1/9/92 - 30/6/97

Coût: 7.223.170 FL

Financement Pays-Bas: 5.406.170 FL

Décaissement au 31/12/96 : 1.816.619 FL

Financement Sénégal: 1.817.000 FL

Agence d'exécution: FAO

Organisme de tutelle: MEPN

Zone concernée: Nationale

OBJECTIFS:

La phase actuelle vise à renforcer la Direction des Eaux et Forêts pour la mise en oeuvre des activités de formation permanente adaptée aux besoins de la politique nationale, de former annuellement 400 stagiaires sur des thèmes prioritaires et d'assurer une circulation adéquate de l'information technique et scientifique intéressant son mandat. Durant cette phase le Centre réalisera une étude analytique sur les possibilités de son autofinancement, l'identification des ressources et des modalités de cet autofinancement et l'établissement d'un statut lui permettant de gérer les ressources qu'il génère ou qu'il reçoit à titre de subvention.

DESCRIPTION DU PROJET:

Dans le cadre du concept "foresterie rurale", qui englobe toutes les activités liées à l'intégration des arbres et des forêts dans la vie quotidienne du monde rural, il a été constaté que les agents forestiers, qui jouent un rôle important dans l'application de ce concept, n'avaient pas toujours le profil souhaité pour contribuer pleinement aux objectifs de la foresterie rurale. C'est dans cette optique que fut créé en 1985, le Centre de Formation.

EXECUTION:

Le Centre fut créé en 1985 dans le cadre du projet "Aménagement et Reboisement du Centre (PARCE)" et ensuite élargi à l'ensemble du service forestier. Le centre de formation s'est vu érigé en projet autonome en 1988 et rebaptisé "Centre de Recyclage Permanent pour la Promotion des Programmes Forestiers" dont la première phase 1988-1992 a été financée conjointement par le PNUD et les Pays-Bas.

Le Centre a formé plus de 2000 unités stagiaires dont environ 400 femmes monitrices et maîtresses d'économie familiale et a organisé 120 sessions de formation/recyclage autour de 25 thèmes.

Le Centre a une capacité d'accueil de 40 stagiaires et une capacité d'organisation de 30 séminaires par an.

Le Centre fonctionne suivant les objectifs fixés au début de la phase actuelle. L'accent est mis sur la pérennisation et la durabilité du Centre. Les conclusions de l'étude sur l'autofinancement doivent être mises en pratique.

DECISIONS DES DERNIERES CCONCERTATIONS

- Les deux parties se sont mises d'accord pour former un groupe de travail tripartite afin de définir la cadre programmatique dans lequel l'appui futur s'inscrira, dont le Centre pourrait être le premier bénéficiaire .
- Les deux parties confirment la nécessité de la tenue d'une séance de travail entre le MEFP et le MEPN sur le futur statut du Centre. L'équipe du projet actuel pourra faire des recommandations dans ce sens.

SITUATION ACTUELLE

Le projet d'appui au centre s'est achevé en fin octobre 1996. Les reliquats de financement permettent au Centre de fonctionner jusqu'en septembre 1997. Le Centre a élaboré un plan d'entreprise de 4 ans qui constitue le cadre de l'appui à donner au Centre (1997-2001). L'appui sollicité auprès des Pays-Bas est régressif. Le Centre est une structure de la DEFCCS.

3-1-2/ PROJET DE MISE EN VALEUR DES FORETS CLASSEES DANS LA VALLEE DU FLEUVE SENEGAL (PROWALO):

Phase actuelle: 1/1/95 - 31/7/98

Coût: 6.688.012 FL

Financement Pays-Bas: 6.151.782 FL

Décaissé au 31/12/96 : 4.023.258

Financement Sénégal: 763.965 FL

Agence d'exécution: FAO

Organisme de tutelle: MEPN

Zone concernée: Département de Dagana, Podor et Matam

OBJECTIFS

- restauration et aménagement à titre pilote de 5.000 ha de forêts classées de gonakiers et de boisements naturels avec la participation des populations concernées,
- élaboration d'un plan global de restauration et d'aménagement des forêts classées et d'autres boisements naturels de la région du fleuve,
- développement de la foresterie rurale par la mise au point de techniques simples de conservation des sols et de la foresterie acceptables et réalisables par les populations concernées,
- contribution à la mise au point et à la réalisation d'un programme cohérent de développement agro-sylvo-pastoral et de préservation d'un milieu naturel stable.

Des mesures sont entrain d'être prises en vue de remédier à ces insuffisances.

La phase actuelle du projet se termine est en juillet 1998 (avant la fin de la campagne de reboisement qui se situe en décembre de chaque année). Il s'avère utile que des dispositions soient prises pour garantir la réalisation des objectifs du projet en prolongement de six mois la phase du projet (août à décembre 1998).

3-1-3/ REBOISEMENT VILLAGEOIS DANS LE NORD-OUEST DU BASSIN ARACHIDIER DANS LES DEPARTEMENTS DE THIES ET TIVAOUANE (PREVINOBA)

Phase actuelle: 1/1/95 - 31/7/99

Coût: 7.456.421 FL

Financement Pays-Bas: 6.624.821 FL

décaissé au 31/12/96 : 3.459.421 FL

Financement Sénégal: 831.600 FL

Agence d'exécution: FAO

Organisme de tutelle: MEPN

Zone concernée: Département de Tivaouane (zone du bassin arachidier)

OBJECTIFS

Le projet se propose d'apporter une contribution à:

- la participation des populations aux activités forestières,
- l'amélioration de la couverture forestière pour l'autosuffisance en produits forestiers des populations,
- l'augmentation des moyens financiers des paysans grâce aux revenus générés par la sylviculture.

DESCRIPTION DU PROJET

Depuis de nombreuses années, le Sénégal s'est installé dans une situation de dégradation généralisée de son environnement (conditions climatiques aléatoires, utilisation désordonnée des ressources par la population etc.). Les ressources forestières ont ainsi considérablement régressée sur la presque totalité du terroir national. Le Gouvernement a réagi à cette situation en initiant un certain nombre d'actions tendant à reconstituer le capital forestier du pays. Le projet PREVINOBA s'inscrit dans le cadre de ces actions.

EXECUTION:

Cependant la première phase (1988-1994) les bases ont été jetées (infrastructures, organisation) pour un projet visant le développement intégré du terroir rural. Ainsi l'approche participative a été testée et appliquée en milieu réel pour une gestion rationnelle et durable des ressources naturelles de terroirs.

La phase actuelle d'une durée de 4 ans a commencé en janvier 1995. Durant celle-ci l'accent sera mis sur l'extension du champ d'intervention du projet et le renforcement des liens de coopération et de coordination entre les différents services et institutions concernés.

Le projet vise à développer des modèles de gestion qui seront reproductibles par les services de l'Etat et les ONG sur toute l'étendue du territoire national.

OBSERVATIONS DES DERNIERES CONCERTATIONS

Ce projet est un projet phare dans la mise en application de la foresterie rurale et participative. Il se déroule d'une façon satisfaisante en s'étendant vers le département de Thiès. Plus de soixante plans de gestion des terroirs villageois sont attendus à la fin de la phase actuelle.

SITUATION ACTUELLE

Les objectifs quantitatifs du projet en matière d'élaboration des plans d'aménagement et de gestion des terroirs villageois ont été jugés ambitieux et ont fait l'objet de révision par la mission d'évaluation à miparcours. Les conclusions de l'évaluation parviendront aux parties aux fins d'examen.

Le projet connaît l'instabilité du personnel de terrain. S'agissant du personnel du niveau central, des dispositions sont entrain d'être prises pour l'affectation du personnel requis. Les activités du projet ont démarré lentement dans le département de Thiès.

Le problème crucial au niveau de la zone du projet est l'hydraulique villageoise. Il conviendrait qu'un programme d'hydraulique villageoise soit élaboré pour permettre au PREVINOPA d'avoir plus d'impact auprès des populations .

Par ailleurs, des mesures devraient être entreprises pour prolonger de six mois la phase actuelle qui se termine en juillet 1999 pour permettre le bouclage de la campagne de reboisement.

3-1-4/ APPUI AU PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT DE LA FORESTERIE RURALE AU SENEGAL (PDFR)

Phase actuelle: 1/1/95 - 31/12/98

Coût: 5.099.386 FL

Financement Pays-Bas: 4.571.386 FL

Décaissé au 31/12/96 : 2.860.578 FL

Financement Sénégal: 528.000 FL

Agence d'exécution: FAO

Organisme de tutelle: MEPN

Zone concernée: Nationale

OBJECTIFS:

Assistance technique à la Direction des Eaux et Forêts en vue de doter le gouvernement du Sénégal des moyens de base nécessaires à l'intégration accrue et au suivi de l'élément forestier dans le cadre de la stratégie de développement agricole du pays par:

- l'élaboration d'un schéma de développement forestier en milieu rural,
- l'harmonisation des stratégies d'intervention dans le domaine forestier rurale,
- le développement des capacités nationales de suivi et de mise en oeuvre des projets.

DESCRIPTION DU PROJET:

Dans le cadre du Plan Directeur de Développement Forestier (PDDF, 1982), du Plan d'Action Forestier Tropical (PAFTS 1993) et du Plan d'Action Forestier du Sénégal (PAFS) adopté en 1994, le Gouvernement a, en vue du développement et de la gestion rationnelle des ressources forestières, accordé la plus haute importance à la participation et à la responsabilisation des populations rurales dans la réalisation du programme national de lutte contre la désertification.

Etant donné la multitude des projets et la complexité des interventions forestières en milieu rural et compte tenu de la faiblesse de moyens techniques et matériels de la Direction concernée, le Gouvernement a demandé l'assistance de la FAO sur financement des Pays Bas sous forme de ce projet.

EXECUTION:

La première phase du projet a concernée la période de juillet 1990 à janvier 1995 et la deuxième va de 1995 à 1998.

La première phase a permis à la DEFCCS de se doter de moyens, d'outils institutionnels et de la méthodologie nécessaires au développement et au suivi des actions forestières. Sa finalité a consisté à assurer une cohérence dans ses interventions dans une perspective de durabilité.

Dans le cadre de la deuxième phase l'accent est mis sur:

- le perfectionnement de la méthodologie de l'approche participative et intégrée et sur le transfert des acquis au service forestier,
- la formation des agents du Bureau d'Information et de Sensibilisation ainsi que ceux de la Division Suivi et Evaluation.

L'assistance technique sera réduite progressivement afin que les activités soient prises en charge par la partie sénégalaise à la fin de la phase.

CONSIDERATIONS DES DERNIERES CONCERTATIONS

Ce projet est à l'origine des nouvelles structures mises en place par la DEFCCS afin de mieux appliquer et suivre la méthode participative de la foresterie rurale. L'assistance technique étrangère peut être retiré à la fin de 1996 et les activités peuvent continuer normalement dans le cadre de la mission de la DEFCCS.

SITUATION ACTUELLE

La mission d'évaluation tripartite à mi-parcours ne s'est pas encore déroulée. Il serait urgent que cette mission soit organisée pour faire le point sur le projet

3-1-5/ PROJET NATIONAL DE SEMENCES FORESTIERES (PRONASEF)

Phase actuelle: 1/6/92 - 30/6/97

Coût: 7.908.350 FL

Financement Pays-Bas: 3.956.086 FL

Décaissé au 31/12/96 : 2.309.419 FL

Financement Sénégal: 1.385.000

Agence d'exécution: FAO

Organisme de tutelle: MEPN

Zone concernée: Nationale (Saint-Louis, Kolda, Tambacounda)

OBJECTIFS:

- Renforcement des capacités des cadres de la Direction des Eaux et Forêts et de la Direction de la Recherche sur les Produits Forestiers pour la mise en oeuvre et le suivi-évaluation des programmes de production et de recherche en physiologie et d'amélioration génétique,
- Production et diffusion de manière soutenue d'ici 1998, de 4000 kgs de semences forestières, pour satisfaire les besoins des structures de développement et des populations impliquées dans les programmes de reboisement,
- Amélioration d'ici 1998, de 80% de la production de semences forestières au point de vue physiologie, sanitaire et génétique.

DESCRIPTION DU PROJET

Le projet National de Semences Forestières s'intègre dans le "Projet Régional d'Appui et de Coordination du Programme Sahélien de Semences Forestières" qui était chargé de la coordination et de l'impulsion des activités des projets nationaux de semences qui devaient être mis en place au niveau de chaque pays sahélien.

EXECUTION:

Le projet à commencé à fonctionner en 1994 et a connu des problèmes de démarrage (logistiques etc.). Après une première revue tripartite, il a été constaté que les objectifs du projet sont trop ambitieux surtout en ce qui concerne la quantité de production visée.

Le projet régional d'appui et de coordination du p
sahélien des semences forestières n'a finalement pas été
et seuls deux pays du Sahel (Sénégal et Burkina Fasso) ont créé
leur centre national de semence forestière.

CONSIDERATIONS DES DENIERES CONCERTATIONS

Ce projet est à cheval entre la DEFCCS et l'ISRA. Il est à mi-
parcours et a été évalué en avril 1996. Les conclusions sont en
ce moment à l'étude auprès des parties concernées (DEFCCS, FAO,
et Ambassade des Pays-Bas) qui en tireront les conclusions afin
de mieux cibler les objectifs du projet

SITUATION ACTUELLE

Le projet a connu des retards dans la mise en place du comité
technique chargé d'orienter l'adéquation
recherche/développement.
Une nouvelle phase du projet est souhaitée en vue de vulgariser
les résultats de la recherche.

3-1-6/ APPUI A LA CELLULE DE COORDINATION ET D'IMPULSION DU PLAN D'ACTIONS FORESTIER DU SENEGAL (PAFS)

Phase actuelle: 1/9/95 - 31/8/97

Coût: 722.130 FL

Financement Pays-Bas: 536.835 FL

Décaissé au 31/12/96 : 374.649 FL

Financement Sénégal: 185.295 FL

Agence d'exécution: FAO

Organisme de tutelle: MEPN/Cellule de coordination du PAFS

Zone concernée: National

OBJECTIFS:

L'appui consiste à la prise en charge partielle des frais de
personnel et de fonctionnement de l'unité dont l'objectif est
d'assurer la mise en place d'une politique de développement
cohérente du secteur forestier, visant à la fois:

- l'accroissement de la participation de ce secteur à l'économie nationale,
- la protection des ressources forestières et de l'environnement,
- la coordination des interventions des différents bailleurs de fonds.

DESCRIPTION DU PROJET

Dans le cadre de l'exécution du Plan d'Action Forestier du Sénégal (PAFS), une cellule dénommée "Cellule d'Impulsion et de Coordination du PAFS" a été créée. Cette cellule a pour mission de coordonner les interventions des différents partenaires dans le cadre du PAFS, de promouvoir l'harmonisation des approches des problèmes liés au secteur forestier, d'assurer une information adéquate des décideurs, des acteurs et des utilisateurs et de renforcer les capacités nationales de planification et de suivi du développement du secteur forestier.

EXECUTION.

La cellule, créée pour renforcer la Direction des Eaux, Forêts, Chasse et Conservation des Sols (DEFCCS), aura un caractère temporaire. Ainsi, à la fin de l'appui extérieur les structures de la DEFCCS devront assurer la poursuite et la pérennisation des activités.

Le programme de travail pour l'année 1997 concerne:

- la sensibilisation et la régionalisation du PAFS,
- la réalisation d'études complémentaires en matière de conservation des formations naturelles et dans l'aménagement des forêts classées,
- la facilitation du financement des activités de gestion forestière,
- la coordination et la concertation avec les partenaires,
- le suivi/évaluation de la mise en œuvre du PAFS

CONSIDERATIONS DES DERNIERES CONCERTATIONS

Ce projet vient de démarrer et vise une exécution cohérente du PAFS. Le projet se trouve actuellement localisé au cabinet du MEPN, mais des dispositions ont été prises pour son transfert vers la DEFCCS

SITUATION ACTUELLE.

Le transfert du projet à la DEFCCS est effectif; cependant, le projet connaît un problème de déficit du personnel.

3-1-7/ EFFETS DE LA LUTTE ANTIACRIDIEENNE SUR L'ENVIRONNEMENT (LOCUSTOX)

Phase actuelle: 1/9/94 - 30/4/97

Coût: 6.544.502 FL

Financement Pays-Bas: 6.204.668

Décaissé au 31/12/97 : 3.851.010 FL

Financement Sénégal: 339.834

Agence d'exécution: FAO

Organisme de tutelle: MA/DPV

Zone concernée: Nationale

OBJECTIFS:

Le projet vise à établir une unité de recherche écotoxicologique au Sénégal, où les chercheurs peuvent mener des études, former d'autres chercheurs et évaluer les effets nocifs des pesticides dans les milieux africains.

La recherche écotoxicologique vise à sauvegarder la diversité biologique, à éviter les perturbations écologiques, les effets possibles des pesticides sur les ennemis naturels des acridiens et d'autres ravageurs et toutes autres conséquences résultant de l'emploi de ces produits.

SITUATION ACTUELLE

Budget approuvé: 855.235 FL

Décaissé au 31/12/96 : 95.700 FL

Les autres financiers du projet sont : Allemagne, France

L'appui des Pays-Bas a consisté en la formulation du projet.

3-2/ Sécurité alimentaire**3-2-1/ SYSTEME D'INFORMATION POUR LA SECURITE ALIMENTAIRE ET ALERTE RAPIDE (Alerte Rapide, phase III)**

Phase actuelle: 1/12/95 - 30/11/98

Coût: 3.921.952 FL

Financement Pays-Bas: 3.314.000 FL

Décaissé au 31/12/96 : 1.794.451 FL

Financement Sénégal: 497.600 FL (en espèce) et 1.747.200 FL (en nature)

Agence d'exécution: FAO

Organisme de tutelle: MA/DA

Zone concernée: Nationale

OBJECTIFS:

Le projet doit aider à:

- déterminer les indicateurs à suivre dans le tableau de bord de suivi de la sécurité alimentaire,
- améliorer la fiabilité des données collectées en collaboration avec les services concernés,
- améliorer les capacités techniques et le niveau de connaissance du personnel national des services concernés,
- améliorer la collaboration et les échanges avec toutes les institutions concernées par les politiques de sécurité alimentaire au Sénégal ou dans les autres pays sahéliens

DESCRIPTION DU PROJET

La sécurité alimentaire du Sénégal s'appuie sur un suivi régulier de la situation alimentaire du pays et un bon système de prévision s'appuyant sur des informations fiables et pertinentes sur le secteur agro-sylvo-pastoral et la situation nutritionnelle. A cette fin, une Cellule Agro-Sylvo-Pastoral (CASPAR) a été créée au sein du Ministère de l'Agriculture.

Le projet assistera le Secrétariat Permanent du CASPAR dans l'élaboration d'un système de diagnostic et de diffusion des informations sur la sécurité alimentaire et l'Alerte Rapide.

EXECUTION

De 1987 à 1988 une phase préparatoire a permis l'évaluation des faiblesses des services impliqués et a montré la nécessité d'une structure permanente, légère, chargée d'assurer le fonctionnement d'un tel système.

D'avril 1990 à août 1988 la phase II a mis l'accent sur l'amélioration de la collecte et de traitement des données et leur fiabilité. Le projet a permis l'organisation et l'équipement des services impliqués, la formation du personnel (statistiques agricoles et informatique) et a appuyé la création de la Cellule Agro-Sylvo-Pastorale comme structure permanente de suivi de la sécurité alimentaire.

La phase actuelle permettra de consolider les acquis des deux phases précédentes par l'amélioration des capacités institutionnelles et la compétence technique du personnel de contrepartie. La projet assistera la Cellule Agro-Sylvo-Pastorale (CASPAR) à poursuivre et à approfondir la coordination des activités de collecte, de synthèse et d'analyse des données agro-sylvo-pastorales. Il s'agira de pérenniser la durabilité de la cellule.

Il reste à recruter le personnel expert national suivant: 1 agrométéorologiste, 1 statisticien agricole et 1 informaticien. Les consultations pour leur recrutement en mi-juin 1996 sont en cours.

CONSIDERATIONS DES DERNIERES CONCERTATIONS

- Les deux parties partagent les préoccupations exprimées par le Directeur Nationale du CASPAR (Cellule Agrosylvopastorale et d'Alerte rapide et de Sécurité Alimentaire) quant à l'ancrage institutionnel du projet et l'harmonisation des interventions des différents organismes actifs dans ce domaine

SITUATION ACTUELLE

Le projet connaît un problème de fonctionnement des véhicules de la contrepartie sénégalaise.

Un comité de coordination du projet a été créé regroupant l'ensemble des structures impliquées dans la sécurité alimentaire.

La réunion tripartite devrait être convoquée dans les meilleurs délais en vue de faire le point sur l'état d'avancement du projet.

3-2-2/ PROGRAMME INTEGRE DE PODOR ET DE MATAM (PIP-PODOR)

Phase actuelle: 1/1/96 - 31/12/98

Coût: 5.642.860 FL

Financement Pays-Bas par l'intermédiaire de l'ONG " Comité Inter-Eglise de Coordination de Projets de Développement (ICCO)": 2.187.290 FL

Décaissé au 31/12/96 : 700.000 FL

Financement autres bailleurs (ONG's): 5.212.268 FL

Agence d'exécution: Union pour la Solidarité et l'Entraide (USE)

Organisme de tutelle: MA

Zones concernées: Départements de Podor et Matam

OBJECTIFS

Le projet vise à appuyer les initiatives à la base d'associations villageoises, de groupements, d'unions et de fédérations d'associations. Cet appui se fait par une approche d'auto-promotion de ces groupes et une attention particulière à

- l'affirmation d'une politique en faveur des plus démunis,
- l'autosuffisance et la sécurité alimentaire,
- le renforcement de la capacité organisationnelle des organisations paysannes,
- le développement de l'alphabétisation et de la formation technique,
- les actions en faveur des femmes et des jeunes,
- une meilleure participation des populations dans la prise de décision et dans l'exécution des activités du projet.

DESCRIPTION DU PROJET:

Le programme a démarré après la grande sécheresse de 1971-1973. Il est supporté par huit ONG avec les fonds néerlandais. Le Champ d'intervention a été élargi du département de Podor au département de Matam.

EXECUTION

Depuis le démarrage du projet le 1/1/87 un grand nombre d'activités ont été entreprises dans les domaines suivants:

- formation (alphabétisation et formation technique),
- santé de base et assainissement,
- agriculture et cuvettes villageoises,
- reboisement/aménagement villageois,
- hydraulique villageoise et pastorale,
- élevage/production animale (banques de céréales).

Une attention particulière est présentement accordée à l'alphabétisation, au système d'épargne et de crédit, au rôle de la femme, au renforcement des organisations villageoises. Le personnel du projet est à 100% sénégalais.

CONSIDERATIONS DES DERNIERES CONCERTATIONS

Ce programme vient d'être évalué. Les conclusions et recommandations de cette évaluation font l'objet des discussions entre les parties concernées. La poursuite des activités sur la base des programmes triennaux est prévue avec l'appui financier de quatre ONG européennes, dont, l'ICCO (ONG néerlandais) qui, à son tour, est financée par la Coopération néerlandaise.

3-2-3/ PROJET ILE A MORPHIL (PIV-CASCAS) et programme d'appui aux organisations paysannes des Iles à Morphil PAOPIM)

Phase actuelle: 1/6/96- 30/6/99

Coût: 3.115.000 FL

Financement Pays-Bas: 3.115.000

Décaissé au 31/12/96 : 305.000 FL

Agence d'exécution: Institut Royal des Pays Tropicaux (Pays-Bas)

Organisme de tutelle: MA/SAED

Zone concernée: Ile à Morphil (Département de Podor)

OBJECTIFS

L'objectif principal du projet est de développer la riziculture et la polyculture sur l'Ile à Morphil. Il vise l'autogestion et l'autopromotion rurale des organisations paysannes.

DESCRIPTION DU PROJET:

Les interventions à l'Ile à morphil ont démarré à partir de l'année 1977 sous forme d'aide alimentaire d'urgence suite à la grande sécheresse. Cette aide ponctuelle a été transformée en 1978 en aide structurelle sous forme de projet de développement afin d'assister la population à trouver des solutions au problème alimentaire. C'est ainsi que l'idée de réaliser des aménagements hydro-agricoles (périmètres irrigués villageois) en faveur des populations paysannes de cette zone a vu le jour.

EXECUTION

En dehors des interventions techniques (aménagements) l'attention a été accordée à l'organisation paysanne (création des GIE, regroupement en Unions et fédération. L'exécution s'est faite en collaboration avec la SAED.

Le projet a connu 4 phase successive de 1977 à 1994. De 1994 à 1996 il y a eu une phase transitoire, préparatoire d'une 5^{ème} phase de 3 ans.

CONSIDERATIONS DES DERNIERES CONCERATIONS

Le Chef de Mission de la SAED a tracé l'historique de ce projet, dans lequel les Pays-Bas ont été impliqués depuis plus de 15 ans. Le PAOPIM, dont le démarrage est prévu pour le 1^{er} juillet 1996 aura comme objectif principal l'autogestion par les organisations paysannes des infrastructures mises en place. Des dispositions spéciales sont prévues pour le volet périmètres destinées aux groupements de femmes ainsi que pour le volet crédit. La délégation néerlandaise a souligné l'importance de la signature sans délai de la convention qui régit le PAOPIM.

SITUATION

Le projet a connu beaucoup de difficultés durant sa mise en œuvre dont les principales sont:

- collaboration entre l'agence d'exécution et le directeur national difficile à cause de la gestion unilatérale du projet par l'agence d'exécution,
- les aménagements réalisés par le projet ne sont pas durables. En effet, les PIV que le projet continu de réaliser sont de durée courte et de qualité médiocre par rapport aux aménagements intermédiaires ou les grands aménagements que la SAED a préconisés,
- l'instruction de la 5^{ème} phase a connu une période relativement longue à cause de : l'instabilité des idées d'orientation pendant la période de négociation (la stratégie a été à plusieurs reprises reformulées), du changement de l'agence d'exécution ce qui a nécessité la révision de l'approche.

1

L'activité éditoriale menée à un haut niveau d'encadrement au sein
national et sous régional, à un organisme, une institution ou une
personne qui se voit illustrée dans la lutte contre la pauvreté.

Fait à São Paulo

Le 22 Octobre 1998